Comptes consolidés semestriels

A - Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	1er semestre 2006	1er semestre 2005*	Année 2005*	
Chiffre d'affaires	421 838	339 017	784 234	
Autres produits de l'activité	6 723	3 947	10 571	
Achats consommés	-290 757	-245 886	-512 657	
Charges de personnel	-66 014	-55 026	-116 112	
Charges externes	-46 776	-38 597	-85 196	
Impôts et taxes	-3 142	-2 875	-5 859	
Amortissements et dépréciations	-5 473	-3 808	-8 822	
Variation des stocks de produits finis et d'encours	11 260	33 402	12 146	
Autres produits et charges opérationnels	1 821	842	566	
Résultat opérationnel	29 480	31 016	78 871	
Résultat financier	-2 178	-2 010	-3 849	
Charge d'impôt	-10 178	-10 683	-27 115	
Quote-part du résultat net des entreprises associées	574	545	1 113	
Résultat net	17 698	18 868	49 020	
Part du groupe	17 663	18 895	48 826	
Intérêts minoritaires	35	-27	194	
Résultat par action	0,84**	1,78	2.33**	
Résultat dilué par action	0,83**	1,77	2.31**	

^{*:} données retraitées en Normes IFRS

^{**:} après attribution d'une action nouvelle pour 1 action ancienne détenue

B - Bilan consolidé

en milliers d'euros	28 février 2006	28 février 2005*	31 août 2005*
Immobilisations incorporelles	3 522	2 013	3 187
Ecarts d'acquisition	41 447	41 447	41 447
Immobilisations corporelles	104 743	98 350	105 822
Participations dans les entreprises associées	9 139	7 996	8 564
Autres actifs financiers	1 773	1 737	1 664
Actifs d'impôts différés	4 936	2 955	3 914
Autres actifs long terme	1 425	1 189	1 394
Total Actifs non-courants	166 985	155 687	165 992
Stocks et en-cours	234 744	228 164	201 521
Clients et autres débiteurs	222 621	197 076	112 407
Créances d'impôt	5 806	11 466	7 751
Autres actifs courants	32 875	26 132	32 662
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 767	59 525	53 716
Total Actifs courants	543 813	522 363	408 057
Total Actif	710 798	678 050	574 049
en milliers d'euros	28 février 2006	28 février 2005*	31 août 2005*
Capital et primes	93 941	49 680	53 620
Réserves et résultats consolidés	178 824	185 751	211 837
Total Capitaux propres, part du groupe	272 765	235 431	265 457
Intérêts minoritaires	1 028	899	1 111
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	273 793	236 330	266 568
Passifs financiers non courants	43 540	50 663	53 292
Provisions à long terme	7 276	7 498	7 956
Passifs d'impôts différés	3 948	2 511	4 463
Autres passifs non courants	7 955	9 145	8 536
Total Passifs non courants	62 719	69 817	74 247
Passifs financiers courants	166 506	139 785	56 793
Provisions courantes	3 425	3 040	2 862
Fournisseurs et autres créditeurs	149 725	173 439	117 708
Dettes d'impôt	2 342	12 247	4 331
Autres passifs courants	52 288	43 392	51 540
Total Passifs courants	374 286	371 903	233 234
Total Passif	710 798	678 050	574 049
*: données retraitées en Normes IFRS			

\boldsymbol{C} - Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres ensemble consolidé
Capitaux propres au 1er septembre 2004	45 284	4 396	-2 806	176 076	222 950	1 118	224 068
Opérations sur capital					0		0
Dividende distribué			450	-6 793	-6 343	-202	-6 545
Variation de l'écart de conversion				-71	-71	9	-62
Résultat de la période				18 896	18 896	-27	18 869
Résultat enregistré directement en capitaux propres					0		0
Variations de périmètre					0		0
Capitaux propres au 28 février 2005	45 284	4 396	-2 356	188 108	235 432	898	236 330
Opérations sur capital					0		0
Dividende distribué					0		0
Variation de l'écart de conversion				95	95	-8	87
Résultat de la période				29 930	29 930	221	30 151
Résultat enregistré directement en capitaux propres					0		0
Variations de périmètre					0		0
Capitaux propres au 31 août 2005	45 284	4 396	-2 356	218 133	265 457	1 111	266 568
Opérations sur capital	44 716	-455	2 225	-46 486	0		0
Dividende distribué				-10 571	-10 571	-118	-10 689
Variation de l'écart de conversion				216	216		216
Résultat de la période				17 663	17 663	35	17 698
Résultat enregistré directement en capitaux propres					0		0
Variations de périmètre					0		0
Capitaux propres au 28 février 2006	90 000	3 941	-131	178 955	272 765	1 028	273 793

D - Tableau des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros		1er semestre 2006 IFRS		1er semestre 2005*	Е	xercice 2005*
Résultat net		17 698		18 868		49 020
Ajustements:						
Elim. du résultat des mises en équivalence	_	574	-	545	-	1 113
Elim. de la charge (produit) d'impôt		10 178		10 683		27 115
Elim. des amortissements et provisions		5 473		3 808		8 822
Elim. des résultats de cessions d'actifs	_	244	-	2 796	-	398
Elim. des charges (produits) d'intérêt nettes		1 778		2 010		3 849
Elim. des produits de dividendes				-		-
Incidence de la variation du BFR	_	117 638	ŀ	86 470	-	18 385
Intérêts versés	_	2 151	-	3 099	_	5 832
Impôts payés	_	7 062	-	11 767	_	26 844
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	_	92 542	-	69 308		36 234
Incidence des variations de périmètre				-	-	12 459
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-	1 310	-	327	-	1 707
Acquisition d'immobilisations corporelles	_	8 095	-	24 903	-	38 613
Acquisition d'actifs financiers		131	-	8 052	-	9 254
Prêts et avances consentis	_	148	-	1 496	-	96
Subventions d'investissement reçues		-		-		-
Cession d'immobilisations incorporelles				-		-
Cession d'immobilisations corporelles		3 858		343		1 940
Cession d'actifs financiers		5		5		5
Remboursements reçus sur prêts		155		302		321
Intérêts encaissés		499		480		1 260
Dividendes reçus				-		-
Variation nette des placements court terme				-		_
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	_	4 905	-	33 648	-	58 603
Augmentation de capital				-		-
Cession (acquisition) nette d'actions propres	_	131		-		-
Emission d'emprunts		-		40 088		40 088
Remboursement d'emprunts	_	8 115	-	4 423	_	10 245
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	_	10 571	-	6 343	_	6 342
Dividendes payés aux minoritaires	_	118	-	102	_	114
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	_	18 935		29 220		23 387
Incidence de la variation des taux de change		80	Ŀ	40		42
Variation de la trésorerie	-	116 302	-	73 776		1 060
Trésorerie d'ouverture		10 895	L	9 835		9 835
Trésorerie de clôture	-	105 407	-	63 941		10 895

^{*:} données précedement publiées, reclassées selon la nouvelle présentation (cf 4.2.A)

E - Annexe aux comptes consolidés

1 – Présentation de l'émetteur

TRIGANO est une société anonyme au capital de 90.000.000 € dont le siège social est sis au 100, rue Petit - Paris 19ème, France - immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 722 049 459.

TRIGANO est la société mère d'un groupe européen spécialisé dans la conception, la production et la commercialisation de véhicules de loisirs et de remorques.

2 - Règles et méthodes comptables

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002, les états financiers semestriels consolidés de Trigano au 28 février 2006 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers et tel qu'il devrait être applicable à la date de clôture.

Les principes d'élaboration des comptes semestriels sont identiques à ceux utilisés lors des arrêtés annuels.

Les informations financières comparatives 2005 ont été établies selon le référentiel IFRS en vigueur à la date de préparation des comptes semestriels 2006 et en conformité avec la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IFRS. Certaines de ces normes sont susceptibles d'évolution ou d'interprétation dont l'application pourrait être rétrospective emportant modification des comptes consolidés 2005 retraités aux normes IFRS et des comptes consolidés semestriels au 28 février 2006.

Conformément à la possibilité offerte par l'AMF dans son communiqué du 27 juin 2005, Trigano applique, pour ses comptes semestriels au 28 février 2006, la solution dite "hybride". Selon cette solution, la présentation des comptes et les informations en annexe sont établis selon les règles nationales (Règlement général de l'AMF art.221-5 et Recommandation CNC 99-R-01) et les règles et méthodes comptables et les principes d'évaluation sont ceux prescrits par les IFRS.

2.1 Normes et interprétations publiées au cours de l'exercice qui n'ont pas été appliquées par anticipation par Trigano

Trigano n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations cidessous, publiés en 2004 ou 2005 et applicables de manière obligatoire à une date future :

- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », publiée par l'IASB en 2005 et approuvée par l'Union Européenne en janvier 2006. La norme remplace les dispositions d'IAS 32 « Instruments financiers: Informations à fournir et présentation » concernant les informations à fournir.
- L'amendement d'IAS 1 « Présentation des États Financiers Informations à fournir sur le capital », publié par l'IASB en 2005 est applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2007. Cet amendement ajoute des informations à fournir concernant le capital d'une entité. Trigano prévoit d'adopter cet amendement lorsqu'il deviendra applicable. L'impact attendu est limité aux notes annexes des états financiers.
- IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », publiée en 2004 est d'application obligatoire à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2006. IFRIC 4 fournit des critères pour déterminer si certains accords qui n'ont pas la forme légale de contrats de locations doivent, néanmoins, être comptabilisés selon les dispositions d'IAS 17 « Contrats de location ». Cette interprétation précise qu'un accord contient un contrat de location si celui-ci est dépendant de l'utilisation d'un actif spécifique et confère le droit de contrôler l'utilisation de cet actif.
- IFRIC 5 « Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement », publiée en 2004 est d'application obligatoire à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2006. Trigano prévoit d'adopter ce texte lorsqu'il deviendra applicable.
- Un amendement d'IAS 39 concernant l'utilisation de l'option à la juste valeur publié en 2005 est d'application obligatoire à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2006.

Les impacts des projets de normes ou d'interprétations actuellement en cours d'étude par l'IASB et l'IFRIC n'ont pas été anticipés dans ces états financiers.

Les informations IFRS présentées dans ces états financiers ont été élaborées selon le principe du coût historique avec quelques exceptions pour différents actifs et passifs pour lesquels des dispositions spécifiques prévues par les IFRS ont été appliquées (notamment actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat).

2.2 Options comptables liées à la première adoption

Selon les dispositions prévues par la norme IFRS1, Trigano a retenu les choix suivants quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS :

A) Regroupement d'entreprises

Trigano a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS3 les regroupements d'entreprise antérieurs au 1^{er} septembre 2004.

B) Écarts actuariels sur les engagements de retraite

Auparavant, Trigano ne comptabilisait que les indemnités de fin de contrat des sociétés italiennes et constatait en engagement hors bilan les indemnités de départ en retraite.

C) Écarts de conversion

Trigano a choisi de reclasser les écarts de conversion cumulés au 1^{er} septembre 2004 dans les réserves consolidées.

D) Évaluation de certains actifs incorporels et corporels à la juste valeur

Trigano n'a pas utilisé l'option offerte par la norme IFRS1 consistant à évaluer certains actifs incorporels et corporels à la juste valeur.

E) Paiement sur la base d'actions

Trigano a appliqué la norme IFRS2 aux plans octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis. Le plan octroyé le 11 novembre 2001 n'a pas été retraité

F) Instruments financiers composés

Les contrats d'achats et ventes de devises à terme ont été évalués à la juste valeur à compter du 1^{er} septembre 2004.

2.3 Positions comptables prises par Trigano en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

Ces positions comptables sont liées à des problématiques en cours d'analyse par l'IFRIC ou l'IASB. En l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux situations décrites ci-dessous, la direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer les positions comptables les plus pertinentes :

- Les acquisitions d'intérêts minoritaires ne sont pas traitées actuellement par le référentiel IFRS, et les réflexions en cours de l'IASB sur la comptabilisation de ce type de transactions s'inscrivent dans le cadre des amendements attendus sur la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises". Aussi, et en l'absence de règles particulières, Trigano a conservé la méthode appliquée selon les textes français. En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis telle qu'elle ressort des comptes consolidés avant l'acquisition, est comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition.
- Trigano a donné des engagements d'achats (puts) de participations dans des filiales consolidées par intégration globale. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en "passifs financiers" pour leur valeur actualisée si le prix est fixe et pour leur juste valeur si le prix est variable. Cette juste valeur est définie comme étant soit la valeur actualisée du montant fixe attendu, soit la valeur issue des éléments variables intégrant par définition l'effet de l'actualisation. La contrepartie de ces passifs financiers, outre la disparition des intérêts minoritaires correspondants, n'est pas clairement précisée par les normes. Dans l'attente d'une position de l'IFRIC, et après une consultation de place, Trigano a opté pour la comptabilisation en écart d'acquisition de la différence entre la valeur actualisée du prix d'exercice des

options et le montant des intérêts minoritaires annulés des capitaux propres. Cet écart d'acquisition est réajusté chaque année de la variation du prix d'exercice des options et de la variation des intérêts minoritaires. Ce traitement, qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui, est celui qui traduit le mieux la réalité de la transaction. Il pourrait cependant être modifié si une interprétation ou une norme venaient le remettre en cause à l'avenir.

2.4 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Trigano procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Trigano revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment :

- Le chiffre d'affaires,
- la dépréciation des stocks et des créances douteuses,
- les provisions,
- les engagements de rachat des titres de minoritaires et compléments de prix sur acquisition de sociétés,
- les dépréciations des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition,
- la valorisation des options liées aux plans de souscription d'actions accordés aux salariés,
- les impôts différés,
- les actifs et passifs financiers.

2.5 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent par intégration globale les comptes des sociétés dont le Groupe détient le contrôle directement ou indirectement. Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont mises en équivalence selon la méthode directe.

Regroupement d'entreprises

Lors d'une entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des éventuels actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs. Enfin, les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

2.6- Conversion des états financiers des filiales et des transactions libellés en devises

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- Les actifs et passifs, y compris l'écart d'acquisition et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de fin de période (clôture des comptes).
- Les produits et charges sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les transactions en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en produit ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

2.7 Immobilisations

A – Immobilisations incorporelles

Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition :

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs d'une société acquise sont évalués à leur juste valeur et valorisés selon les principes comptables du groupe. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actif et de passif correspondants, dont ils suivent les règles comptables propres. L'écart résiduel est comptabilisé en écart d'acquisition s'il est positif, en résultat de la période dans le cas contraire.

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur.

Autres immobilisations incorporelles:

Les actifs incorporels acquis séparément par Trigano sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des procédés, des marques et des brevets.

Les autres immobilisations incorporelles, font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles sont inscrits en résultat opérationnel sur la ligne « amortissements et dépréciations».

B – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien en tenant compte de sa valeur résiduelle. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Aménagements des terrains
 Constructions gros œuvre
 Constructions agencements
 10 à 20 ans
 30 à 50 ans
 15 à 20 ans

- Installations techniques, matériel

et outillage industriel 5 à 30 ans

- Matériel de transport 2 à 5 ans

- Matériel de bureau et informatique 4 ans

- Mobilier de bureau 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

C – Location financement

Les biens financés dans le cadre de contrats de location-financement sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux à venir au titre de la location.

Les contrats de location sont traités comme des contrats de location-financement dès lors qu'ils transfèrent au preneur la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, que la propriété des biens soit ou non transférée en fin de contrat.

D - Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Des tests de dépréciation sont réalisés au minimum une fois par an afin de s'assurer que la valeur comptable des immobilisations incorporelles non amortissables est au moins égale à la plus élevée de leur juste valeur et de leur valeur d'utilité appréciée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne « amortissements et dépréciations» en résultat opérationnel. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles même si la valeur d'utilité de l'actif se rétablit dans les années futures.

Immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Pour effectuer ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs

La valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable, et correspond au maximum de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel, sur la ligne « amortissements et dépréciations ».

Principaux critères retenus pour l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés

- Le taux d'actualisation est le coût moyen pondéré du capital.
- La durée de la période explicite est de 5 ans. Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires, de taux de résultat opérationnel, de taux de croissance du besoin en fonds de roulement, d'investissements, retenues sont spécifiques à chaque actif, prenant en compte sa taille et son secteur d'activité.

Une perte de valeur est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition relatif à l'unité génératrice de trésorerie concernée, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif peut être reprise en cas de changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

2.8 Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances et des actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

A - Prêts et créances : ils s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par Trigano qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des concessionnaires de véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste « clients et comptes rattachés » et au passif dans le poste « dettes financières ».

Une provision individualisée pour dépréciation est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés nombreux...). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues.

B - Actifs disponibles à la vente : ils représentent tous les autres actifs financiers, en particulier les titres de participation dans des sociétés non consolidées. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté comptable.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

2.9 Stocks et encours

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure selon la méthode du FIFO - premier entré, premier sorti.. Le coût de revient s'entend net de remises éventuelles et d'escompte pour paiement anticipé

Les véhicules destinés à la location sont enregistrés en stock si leur durée d'utilisation prévisionnelle pour cette activité est inférieure à un an. Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en immobilisations corporelles.

Les matières premières et composants inactifs sont dépréciés en fonction de leur degré de vétusté, et de leur possibilité de revente ou de réutilisation dans les fabrications futures. Les produits finis, marchandises et pièces détachées font l'objet d'une provision lorsque leur valeur réalisable est inférieure à leur prix de revient.

2.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et présentant un risque négligeable de changement de valeur.

2.11 Capitaux propres

A - Instruments de capitaux propres et instruments composés : le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis.

- B Frais de transactions sur capitaux propres : les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.
- C Actions propres : les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes d'impôt, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.
- D Paiement en actions : des options de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. L'avantage accordé est évalué à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option et constitue selon la norme IAS 32 un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti.

La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes, en fonction des caractéristiques du plan et des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

2.12 Provisions

A - Avantages au personnel

Le groupe participe dans les pays où il est implanté aux régimes légaux accordant des avantages aux salariés. Il s'agit principalement des indemnités dues aux membres du personnel en cas de départ en retraite (France notamment) ou quelque en soit la cause (TFR en Italie). En application de la Norme IAS 19, ces engagements envers le personnel sont enregistrés au passif du bilan dans les postes de provisions. Ils sont évalués sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'inflation.

B – Provision pour garantie

La provision correspond au coût potentiel engendré par les garanties contractuelles données aux clients. Elle est établie en fonction des données statistiques recueillies par type de produits. Le montant actualisé des décaissements futurs est enregistré en fonction de l'échéance prévue en provisions à long terme ou en provisions courantes.

C - Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'extinction d'une obligation résultant d'un événement passé, doit se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour un montant pouvant être estimé de manière fiable. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

2.13 Passifs financiers

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution des emprunts et ils sont amortis de manière actuarielle.

2.14 Instruments financiers

Couvertures de taux : compte tenu de la faiblesse de son endettement net, Trigano n'utilise pas d'instrument de couverture de taux.

Couvertures de change : pour gérer son risque de change, Trigano utilise des contrats d'achat ou de vente de devises à terme, avec pour objectif de sécuriser la marge commerciale. Ces instruments financiers sont évalués à la clôture à la juste valeur. La différence entre la valeur des ces instruments financiers à la date du contrat et la juste valeur à la clôture est enregistrée en résultat financier.

2.15 Définition générale de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

2.16 Classification des actifs et passifs en courant et non courant

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en "actifs courants", de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en « actifs non courants ». Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture sont classés en "passifs courants".

Les impôts différés sont toujours présentés en actifs ou passifs non courants.

2.17 Chiffre d'affaires et enregistrement des marges

Le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont reconnus lors du transfert des risques et avantages des biens vendus ou des services rendus. Ils sont comptabilisés pour leurs montants nets de remises éventuelles, de participations publicitaires et d'escompte pour paiement anticipé.

2.18 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des évènements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise (produits et charges de montant significatif, en nombre limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents).

2.19 Résultat financier

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier et des dividendes reçus des sociétés non consolidées, des variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, des résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, des résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite) et des résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net.

2.20 Impôts sur les bénéfices et impôts différés

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle et, conformément à IAS 12, ils ne sont pas actualisés.

2.21 Résultat par action

Le résultat par action et le résultat par action dilué ont le même numérateur.

Le résultat par action est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues.

Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions qui rajoute au dénominateur, le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

3 – Notes aux états financiers

3.1 – Périmètre de consolidation

Aucune évolution significative du périmètre de consolidation n'est intervenue au 1^{er} semestre 2006.

3.2 – Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation des actifs", les indices de pertes de valeurs, tels que définis dans les "Règles et méthodes comptables", ont fait l'objet d'un suivi au 28 février 2006.

Aucune perte de valeur n'a été constatée.

3.3 – Paiement en actions

Deux plans d'options de souscription d'actions ont été autorisés par les assemblées générales du 27 avril 2001 et du 26 février 2004 : 54.000 options ont été attribuées dans le cadre du premier plan et 10.750 dans le cadre du second.

Trigano a procédé à l'évaluation des plans d'options attribuées après le 7 novembre 2002 en appliquant la Norme IFRS2.

Le montant total constaté en résultat au 28 février 2006 s'élève à 25 k EUR de charges comptabilisées en "frais de personnel". Cette charge nette a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique

3.4 – Engagements de retraite et avantages assimilés

Trigano participe dans les pays où il est implanté aux régimes légaux accordant des avantages aux salariés. Il s'agit principalement des indemnités dues aux membres du personnel en cas de départ en retraite (France notamment) ou quelque en soit la cause (TFR en Italie).

La provision constatée à ce titre au bilan d'ouverture a évolué de la façon suivante :

Provision au 31 août 2005 6.493 k€

Dotations 635 k€

Reprises (444) k€

Provision au 28 février 2006 6.684 k €

3.5 – Gestion des risques financiers et instruments financiers

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar, Yen ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant à un niveau proche de celui retenu pour le budget les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur le Zloty Polonais et le Dinar Tunisien car l'enjeu est jugé acceptable par Trigano.

Conformément aux "Règles et méthodes comptables", les contrats d'achats à terme de devises sont évalués à leur juste valeur à la clôture. La charge enregistrée à ce titre sur la période s'élève à 216 k EUR.

Par ailleurs, aucun instrument de couverture de taux d'intérêt n'a été utilisé.

Le risque de liquidité est couvert par la faiblesse du taux d'endettement financier et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

3.6- Variation des immobilisations

Immobilisations incorporelles

(en milliers d'€uros)	Brut	28/02/06 Amortissements ou provisions	Net	Net au 31/08/2005	
- Concessions brevets, marques et					
droits similaires	4 027	2 414	1 613	1 716	
- Autres immobilisations incorporelles	3 627	1 718	1 909	1 470	
Total	7 654	4 132	3 522	3 186	

Immobilisations corporelles

(en milliers d'€uros)	Brut	28/02/2006 Amortissements	Net	Net au 31/08/2005
- Terrains et agencements	11 787	205	11 582	11 430
- Constructions	70 719	18 850	51 869	52 516
- Installations techniques, matériels				
et outillages industriels	50 334	26 893	23 441	23 015
- Autres immobilisations corporelles	30 984	14 210	16 774	17 762
- Immobilisations en cours	1 077		1 077	1 099
Total	164 901	60 158	104 743	105 822
- Au 31/08/2005	162 077	56 255		
- Variation du périmètre				
- Acquisitions de l'exercice (1)	7 500			
- Sorties de l'exercice (2)	(4 802)	(1 283)		
- Ecarts de conversion	126	55		
- Dotations de l'exercice		5 131		
Total	164 901	60 158		
(1) dont camping-cars pour la location :	3 708			
(2) dont camping-cars pour la location :	4 070	(942)		

3.7- Information sectorielle

Ventilation du chiffre d'affaires semestriel

(en milliers d'€uros)	Fév 2006	Fév 2005
Véhicules de loisirs	383 296	300 563
Equipement des loisirs	38 542	38 454
Total	421 838	339 017

3.8- Information sur les transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales. Les opérations concernant des personnes physiques n'ont pas de caractère significatif.

3.9- Information sur les caractères saisonniers des activités

Certaines activités de Trigano sont marquées par une forte saisonnalité. Il s'agit principalement des ventes de matériel de camping, d'équipement du jardin et de location de camping-cars et de résidences mobiles. Le chiffre d'affaires réalisé par Trigano sur ces activités est généralement très faible sur la période « septembre – février » ce qui entraîne une contribution négative structurelle aux résultats du premier semestre.

4. Mise en œuvre des Normes IFRS

4.1 Normes et exceptions liées à la première application

Les positions prises par Trigano à l'occasion de la première application des Normes IFRS sont détaillées dans le paragraphe « règles et méthodes comptables » de la présente annexe.

4.2 Effets de la transition aux Normes IFRS sur les comptes précédemment publiés

A - Présentation des états financiers IFRS

Bilan consolidé

La norme IAS1 « Présentation des états financiers » apporte des modifications à la présentation des comptes consolidés.

Le mode de présentation du bilan a été adapté en fonction de la norme IAS1 qui impose la distinction obligatoire entre les éléments courants et non courants, par opposition à la présentation antérieure en normes françaises retenant le critère de nature et/ou liquidité des actifs et des passifs.

Ainsi, les postes du bilan sont présentés suivant la classification actifs courants et non courants, passifs courants et non courants.

L'application de la norme IAS1 conduit également à inclure les intérêts minoritaires dans les capitaux propres, la ventilation entre « Part du groupe » et « Minoritaires » restant toutefois précisée.

Les principales modifications de présentation sont les suivantes :

- a : La ligne « Immobilisations financières », regroupant les titres non consolidés, les prêts (dont le 1% construction) et les dépôts de garantie, a été éclatée dans les lignes « Actifs financiers non courant » pour la part dont l'échéance est supérieure à 12 mois et « Actifs financiers courant » pour le solde.
- b : Les impôts différés actif antérieurement présentés au sein du poste « Autres créances et comptes de régularisation » sont isolés sur une ligne spécifique en actif non courant dans le bilan IFRS.
- c : Les actifs d'impôts exigibles antérieurement présentés au sein du poste « Autres créances » sont isolés sur une ligne spécifique en actif courant dans le bilan IFRS.

- d : La ligne « Autres actifs courant » du bilan IFRS regroupe les postes « Autres créances » et
 « Comptes de régularisation », à l'exception des actifs d'impôts différés et d'impôts exigibles présentés séparément.
- e : Les placements financiers sont regroupés au sein du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».
- f : Les provisions pour indemnités de départ en retraite et les provisions pour risques à long terme sont classées en passifs non courants.
- g : Les impôts différés passifs et les dettes d'impôt exigibles antérieurement présentés au sein du poste
 « Provisions » et « Autres dettes » sont isolés sur des lignes spécifiques, respectivement en passif non courant et en passif courant.
- h: La part à moins d'un an des dettes financières est présentés en « Autres passifs financiers courant».

Compte de résultat consolidé

Trigano présente son compte de résultat par nature en suivant la Recommandation N° 2004-R 02 du Conseil National de la Comptabilité.

Ainsi, certains éléments non récurrents ont été inclus dans le résultat opérationnel, sur la ligne « Autres charges et produits opérationnels ». Cette ligne comprend notamment les résultats de cessions d'immobilisations.

Les principales modifications de présentation sont les suivantes :

- a : Les autres produits, les subventions d'exploitation, les transferts de charge présentés antérieurement sur les lignes « Autres produits d'exploitation » et « transfert de charges » ont été reclassés, soit en diminution des postes de charges correspondants, soit sous la rubrique « Autres produits de l'activité » du résultat opérationnel courant.
- b : Les « Autres produits et charges opérationnels » correspondent principalement aux résultats sur cession d'actifs immobilisés. Ils étaient antérieurement présentés en résultat exceptionnel.

Tableau des flux de trésorerie

Les ajustements IFRS n'ont pas d'impact sur le niveau de la trésorerie du groupe sur les périodes comparatives présentées. En conséquence, aucun tableau de passage Normes françaises – Normes IFRS n'est présenté pour les tableaux de flux de trésorerie.

B - Principaux impacts sur les comptes

Périmètre de consolidation

La norme IFRS 3 impose la consolidation d'une entité à la date de sa prise de contrôle.

En l'absence de données fiables à la date d'établissement des comptes consolidés, Trigano n'avait pas intégré dans son périmètre de consolidation au 31 août 2004 les sociétés Mécanorem, Mécadis et MTI acquises le 26 août 2004. Ces sociétés ont été intégrées dans le bilan d'ouverture en normes IFRS sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 août 2004.

De même, les sociétés Eura Mobil, Karmann Mobil, Deutsche Reisemobil et Camping Profi acquises le 1^{er} février 2005, n'avaient pas été consolidées dans la situation au 28 février 2005. Le bilan au 28 février 2005 en normes IFRS intègre ces acquisitions sur la base de leurs clôtures certifiées au 31 janvier 2005.

Les impacts de ces changements de périmètre sont détaillés en note 4.3 dans la colonne "IFRS 3".

La norme IAS 32 impose la comptabilisation des engagements d'achat donnés aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées par intégration globale. L'application de cette norme a conduit Trigano à consolider à 100% les sociétés Arca 2001, Trigano SpA, Auto-Trail, Mistercamp et Riviera France. Elle s'est traduite par la constatation d'écarts d'acquisition pour un montant de 3.997 k€ de dettes envers les actionnaires actuels pour 4.495 k€ la disparition d'intérêts minoritaires à hauteur de 498 k€

Fait générateur des ventes

La Norme IAS 18 précise qu'un produit généré par une vente ne doit être constaté que lors du transfert à l'acheteur des risques et avantages inhérents à la propriété du bien. Trigano avait antérieurement choisi comme fait générateur des ventes, la mise à disposition des véhicules sur les parcs usine. Il en résulte un décalage de la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge. Les impacts sur le bilan d'ouverture sont les suivants :

Au 1^{er} septembre 2004, des véhicules antérieurement facturés on été réintégrés en stocks pour 1.574 k€, les comptes clients ont été diminués de 2.102 k€, les charges à payer de transport sur ventes de 75 k€ les commissions à verser de 55 k€et la provision pour garantie de 15 k€ Compte tenu d'un montant d'impôt différé actif de 131 k €, l'impact sur les capitaux propres de ce retraitement est de 251 k€

Les impacts sur les résultats avant impôt au 28 février 2005 et au 31 août 2005 étaient respectivement de -183 k€ et -86 k€

Frais de publicité

Les frais de salons et les coûts de conception et d'impression des catalogues sont désormais constatés en charge dès qu'ils sont encourus, ces dépenses ne satisfaisant pas les critères de reconnaissance des actifs courants au sens des normes IFRS.

Au 1er septembre 2004, l'impact sur la situation nette est de 438 k€

Les impacts sur les résultats avant impôt au 28 février 2005 et au 31 août 2005 étaient respectivement de -1.283 k€et -566 k.€

Enregistrement des escomptes pour paiement anticipé

La Norme IAS 18 précise que les escomptes accordés ou obtenus pour règlement anticipé sont obligatoirement déduits du montant des produits ou des achats comptabilisés.

Les dettes fournisseurs et les créances clients doivent être présentées nettes d'escompte au bilan.

Trigano comptabilisait antérieurement l'escompte pour paiement anticipé en résultat financier pour la part correspondant au coût du financement et en résultat d'exploitation pour le solde en diminution des ventes (escomptes accordés) ou des achats (escomptes obtenus). Les comptes de bilan n'étaient pas retraités.

Au 1^{er} septembre 2004, les diminutions des postes clients et fournisseurs consécutives à l'application de cette norme sont respectivement de 83 k€ et 50 k€ La valeur des stocks est minorée de 237 k€ Compte tenu d'un montant d'impôt différé actif de 125 k € l'impact sur les capitaux propres de ce retraitement est de 145 k€

Les impacts sur les résultats avant impôt au 28 février 2005 et au 31 août 2005 étaient respectivement de -88 k€ et -22 k€.

Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit les immobilisations incorporelles comme des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique. La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- Un caractère identifiable et séparable
- Le contrôle d'une ressource
- L'existence d'avantages économiques futurs

La norme IAS 36 définit les règles de dépréciation des immobilisations incorporelles.

L'application de ces normes implique d'une part la non reconnaissance de certains actifs précédemment immobilisés dans le référentiel CRC 99-02 et d'autre part la modification des critères de dépréciation.

Au 1^{er} septembre 2004 les immobilisations suivantes n'ont pas été reconnues : brevets ($10~k \rightleftharpoons$), marques et frais dépôts de marques ($456~k \rightleftharpoons$) et fonds de commerce ($1.296~k \rightleftharpoons$). De même écart d'acquisition négatif d'un montant de $452~k \rightleftharpoons$ a été annulé par capitaux propres.

Ecarts d'acquisition

La norme IFRS 3 prévoit le non amortissement des écarts d'acquisition et la réalisation de tests de dépréciation. Trigano ayant choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de 1^{ère} application des normes IFRS, les valeurs des écarts d'acquisition au 1^{er} septembre 2004 sont inchangées. Les tests de dépréciation n'ont pas mis en évidence la nécessité de constater une perte de valeur sur ces écarts d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité pour un montant égal à leur coût d'acquisition ou de production diminué de leur valeur résiduelle. L'application de cette norme a conduit Trigano à revoir les bases et les durées d'amortissement de ses immobilisations corporelles de manière rétrospective. Par ailleurs, Trigano n'a pas opté pour la réévaluation de ses immobilisations corporelles à la date de transition aux normes IFRS.

Les valeurs brutes des immobilisations sont donc restées inchangées à l'exception de celles de l'usine de Tournon sur Rhône, dont la cession à la valeur nette comptable en 1989 n'avait pas été retraitée en consolidation. L'impact de ce retraitement sur la valeur des immobilisations nettes au 1^{er} septembre 2004 est de 221 k€

Au 1^{er} septembre 2004, le montant des amortissements a été globalement diminué d'un montant de 18.394 k \in Compte tenu d'un montant d'impôt différé passif de 6.392 k \in l'impact sur les capitaux propres de ce retraitement est de 12.483 k \in

Les impacts sur les résultats avant impôt au 28 février 2005 et au 31 août 2005 étaient respectivement de +848 k€et +1.585 k€.

Enfin, Trigano n'est pas concerné par la norme IAS 40 (immeubles de placement).

Location financement

La norme IAS 17 impose la comptabilisation des contrats de location- financement à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué.

En normes françaises, Trigano avait adopté la méthode préférentielle et retraitait déjà les opérations de créditbail immobilier et mobilier dans ses comptes consolidés. Il n'existe pas d'autres contrats à retraiter. L'impact de l'application de la norme IAS 16 sur les actifs acquis en crédit bail est inclus dans les montants donnés dans la note précédente.

Participations dans les entreprises associées

La société Loisirs Finance applique les normes IFRS à compter de son exercice ouvert le 1^{er} janvier 2005.

La situation au 31 août 2004 ayant permis d'établir les comptes consolidés de Trigano a été retraitée pour prendre en compte les effets des normes IAS 32 et 39.

Par ailleurs, en application de la norme IAS 28, l'impôt différé relatif aux réserves distribuables a été enregistré en capitaux propres dans le bilan d'ouverture. L'impact de ces retraitements sur les capitaux propres d'ouverture est de 309 k€

Engagements de retraite et avantages assimilés

En normes françaises, Trigano n'avait pas opté pour la méthode préférentielle : seules les indemnités de fin de contrat des sociétés italiennes étaient inscrites au passif du bilan.

La norme IAS 19 impose la comptabilisation au bilan de tous les avantages du personnel.

Au 1^{er} septembre 2004, l'impact sur la situation nette de l'application de cette norme est de 3.373 k€au titre des engagements de retraite et de 258 K€au titre des médailles du travail.

Les impacts sur les résultats avant impôt au 28 février 2005 et au 31 août 2005 étaient respectivement de -187 k€ et -125 k€.

Actualisation des dettes et créances à long terme

La norme IAS 39 impose d'actualiser les dettes et les créances à long terme. L'application de cette norme a entraîné une augmentation des capitaux propres consolidés de 90 k€

Les impacts sur les résultats avant impôt au 28 février 2005 et au 31 août 2005 étaient respectivement de +51 k€ et -134 k€.

Options d'achat d'actions

Trigano a procédé à l'évaluation des plans d'options attribuées après le 7 novembre 2002 en appliquant la Norme IFRS2.

L'impact dur le résultat au 28 février 2005 est de 25 k€ Il est de 48 k€au 31 août 2005.

Instruments financiers

Les normes IAS 32 et IAS 39 prévoient que les contrats d'achats à terme de devises sont évalués à leur juste valeur à la clôture. En l'absence de contrat de montant significatif au 31 août 2004, aucun retraitement n'a été effectué sur les comptes d'ouverture.

Les impacts sur les résultats avant impôt au 28 février 2005 et au 31 août 2005 étaient respectivement de 16 k€et 0 k€

Information sectorielle

L'organisation de Trigano s'articule autour de deux activités : "véhicules de loisirs" et "équipements des loisirs".

Cette répartition, qui s'appuie sur une double logique produits et circuits de distribution, respecte les critères définis par la norme IAS 14 qui définit le secteur d'activité comme une composante distincte qui respecte les conditions suivantes :

- la fourniture de produit ou service unique ou de groupes de produits ou services liés ayant les mêmes caractéristiques dans la nature des biens ou des services, dans la nature du processus de production, les mêmes types ou catégories de clients, les mêmes méthodes de distribution
- elle est exposée à des risques et à des taux de rentabilité différents des autres composants

Consécutivement, Trigano a défini les segments d'activité « véhicules de loisirs » et « équipement des loisirs » comme niveau 1.

Le niveau 2 est le secteur géographique. Trigano réalisant la quasi-totalité de son chiffre d'affaires en Europe auprès de clients présentant des caractéristiques similaires, la société ne présentera ses comptes que sur un seul secteur géographique.

4.3 Comptes comparés Normes IFRS / CRC 99-02 Bilan consolidé au $1^{\rm er}$ septembre 2004

en milliers d'euros	Comptes publiés au 31 août 2004	IFRS 3	Autres retraitements	Comptes au 1er septembre 2004 IFRS
Immobilisations incorporelles	2 984	17	-1 243	1 758
Ecarts d'acquisition	32 582	80	3 997	36 659
Immobilisations corporelles	50 799	801	18 871	70 471
Participations dans les entreprises associées	7 678		-227	7 451
Autres actifs financiers	3 184	-1 448	86	1 822
Actifs d'impôts différés	4 692	120	-1 999	2 813
Autres actifs long terme	865		0	865
Total Actifs non-courants	102 784	-430	19 485	121 839
Stocks et en-cours	146 865	2 234	1 260	150 359
Clients et autres débiteurs	120 903	1 239	-2 185	119 957
Créances d'impôt	183		0	183
Autres actifs courants	31 799	-370	43	31 472
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 510	179	0	44 689
Total Actifs courants	344 260	3 282	-882	346 660
Total Actif	447 044	2 852	18 603	468 499

en milliers d'euros	Comptes publiés au 31 août 2004	IFRS 3	Autres retraitements	Comptes au 1er septembre 2004 IFRS
Capital et primes	49 680		0	49 680
Réserves et résultats consolidés	165 173	-20	8 117	173 270
Total Capitaux propres, part du groupe	214 853	-20	8 117	222 950
Intérêts minoritaires	1 639		-521	1 118
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	216 492	-20	7 596	224 068
Passifs financiers non courants	22 911		4 523	27 434
Provisions à long terme	5 069	43	-15	5 097
Passifs d'impôts différés	1 030	96	2 776	3 902
Autres passifs non courants	6 446	348	3 074	9 868
Total Passifs non courants	35 456	487	10 358	46 301
Passifs financiers courants	41 934	77	0	42 011
Provisions courantes	2 021		0	2 021
Fournisseurs et autres créditeurs	99 779	1 460	634	101 873
Dettes d'impôt	8 023		0	8 023
Autres passifs courants	43 339	848	15	44 202
Total Passifs courants	195 096	2 385	649	198 130
Total Passif	447 044	2 852	18 603	468 499

Rapprochement de situation nette

en milliers d'euros	01/09/2004	Actions propres	Résultat	Dividendes Ecarts de Variation des versés conversion minoritaires			31/08/2005
Impacts nets d'impôts différés							
Capitaux propres part du groupe - normes françaises	214 853	450	42 718	-6 793	19		251 247
Intérêts minoritaires - normes françaises	1 639		491	-202	6	-267	1 667
Capitaux propres totaux - normes françaises	216 492	450	43 209	-6 995	25	-267	252 914
Retraitements							
IAS 16/38	11 636		6 569				18 205
IAS 32/39	-717		-63			267	-513
IAS 19	-2 395		30				-2 365
IAS 18	-490		-306				-796
IAS 38	-438		-410				-848
IFRS 2			-48				-48
IFRS 3	-20						-20
Autres			39				39
Total retraitements	7 576	0	5 811	0	0	267	13 654
Dont part du groupe	8 097		6 108		5		14 210
Dont minoritaires	-521		-297		-5	267	-556
Capitaux propres part du groupe - IFRS	222 950	450	48 826	-6 793	24	0	265 457
Intérêts minoritaires - IFRS	1 118	0	194	-202	1	0	1 111
Capitaux propres totaux - IFRS	224 068	450	49 020	-6 995	25	0	266 568

en milliers d'euros	Année 2005	Effet transition IFRS	Année 2005
Chiffre d'affaires	785 680	-1 446	784 234
Autres produits de l'activité	9 966	605	10 571
Achats consommés	-513 053	396	-512 657
Charges de personnel	-116 060	-52	-116 112
Charges externes	-84 334	-862	-85 196
Impôts et taxes	-5 859	0	-5 859
Amortissements et dépréciations	-15 990	7 168	-8 822
Variation des stocks de produits finis et d'encours	12 146		12 146
Autres produits et charges opérationnels	566	0	566
Résultat opérationnel	73 062	5 809	78 871
Résultat financier	-3 967	118	-3 849
Charge d'impôt	-26 962	-153	-27 115
Quote-part du résultat net des entreprises associées	1 076	37	1 113
Résultat net	43 209	5 811	49 020
Part du groupe	42 718	6 108	48 826
Intérêts minoritaires	491	-297	194
Résultat par action Résultat dilué par action	2,02 2,01		2,31 2,30

en milliers d'euros	Année 2005	IAS 16/38	IFRS 2	IAS 32/39	IAS 19	IAS 18	IAS 38	Autres	Année 2005
Chiffre d'affaires	785 680					-1 446			784 234
Autres produits de l'activité	22 112	-19				624			22 717
Achats consommés	-513 053					396			-512 657
Charges de personnel	-116 060		-48		-4				-116 112
Charges externes	-84 334					-296	-566		-85 196
Impôts et taxes	-5 859								-5 859
Amortissements et dépréciations	-15 990	7 157				11			-8 822
Autres produits et charges opérationnels	566								566
Résultat opérationnel	73 062	7 138	-48	0	-4	-711	-566	0	78 871
Résultat financier	-3 967			-111		229			-3 849
Charge d'impôt	-26 962	-569		11	34	176	156	39	-27 115
Quote-part du résultat net des									
entreprises associées	1 076			37					1 113
Résultat net	43 209	6 569	-48	-63	30	-306	-410	39	49 020
Part du groupe	42 718	6 569	-48	238	30	-306	-410	35	48 826
Intérêts minoritaires	491			-301				4	194
Résultat par action	2,02	·							2,33
Résultat dilué par action	2,01								2,31

en milliers d'euros	Comptes publiés au 31 août 2005	Effets transition IFRS	Comptes au 31 août 2005 IFRS
Immobilisations incorporelles	4 401	-1 214	3 187
Ecarts d'acquisition	32 473	8 974	41 447
Immobilisations corporelles	84 031	21 791	105 822
Participations dans les entreprises associées	8 754	-190	8 564
Autres actifs financiers	1 660	4	1 664
Actifs d'impôts différés	5 848	-1 934	3 914
Autres actifs long terme	922	472	1 394
Total Actifs non-courants	138 089	27 903	165 992
Stocks et en-cours	199 721	1 800	201 521
Clients et autres débiteurs	115 306	-2 899	112 407
Créances d'impôt	7 751		7 751
Autres actifs courants	33 436	-774	32 662
Trésorerie et équivalents de trésorerie	53 716	0	53 716
Total Actifs courants	409 930	-1 873	408 057
Total Actif	548 019	26 030	574 049

en milliers d'euros	Comptes publiés au 31 août 2005	Effets transition IFRS	Comptes au 31 août 2005 IFRS
Capital et primes	53 620		53 620
Réserves et résultats consolidés	197 627	14 210	211 837
Total Capitaux propres, part du groupe	251 247	14 210	265 457
Intérêts minoritaires	1 667	-556	1 111
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	252 914	13 654	266 568
Passifs financiers non courants	49 085	4 207	53 292
Provisions à long terme	7 709	247	7 956
Passifs d'impôts différés	1 116	3 347	4 463
Autres passifs non courants	3 813	4 723	8 536
Total Passifs non courants	61 723	12 524	74 247
Passifs financiers courants	56 610	183	56 793
Provisions courantes	2 889	-27	2 862
Fournisseurs et autres créditeurs	117 280	428	117 708
Dettes d'impôt	4 331		4 331
Autres passifs courants	52 272	-732	51 540
Total Passifs courants	233 382	-148	233 234
Total Passif	548 019	26 030	574 049

Compte de résultat consolidé au 28 février 2005

en milliers d'euros	1er semestre 2005	Effet transition IFRS	1er semestre 2005	
Chiffre d'affaires	339 946	-929	339 017	
Autres produits de l'activité	3 602	345	3 947	
Achats consommés	-246 094	208	-245 886	
Charges de personnel	-54 875	-151	-55 026	
Charges externes	-37 171	-1 426	-38 597	
Impôts et taxes	-2 875	0	-2 875	
Amortissements et dépréciations	-7 293	3 485	-3 808	
Variation des stocks de produits finis et d'encours	33 402		33 402	
Autres produits et charges opérationnels	698	144	842	
Résultat opérationnel	29 340	1 676	31 016	
Résultat financier	-1 878	-132	-2 010	
Charge d'impôt	-11 203	520	-10 683	
Quote-part du résultat net des entreprises associées	538	7	545	
Résultat net	16 797	2 071	18 868	
Part du groupe	16 647	2 248	18 895	
Intérêts minoritaires	150	-177	-27	
Résultat par action Résultat dilué par action	1,57 1,57		1,79 1,78	

Détail des retraitements du compte de résultat au 28 février 2005

en milliers d'euros	1er semestre 2005	IAS 16/38	IFRS 2	IAS 32/39	IAS 19	IAS 18	IAS 38	Autres	1er semestre 2005
Chiffre d'affaires	339 946					-929			339 017
Autres produits de l'activité	37 004	-115				460			37 349
Achats consommés	-246 094					208			-245 886
Charges de personnel	-54 875		-24		-127				-55 026
Charges externes	-37 171					-143	-1 283		-38 597
Impôts et taxes	-2 875							0	-2 875
Amortissements et dépréciations	-7 293	3 477				8			-3 808
Autres produits et charges opérationnels	698					144			842
Résultat opérationnel	29 340	3 362	-24	0	-127	-252	-1 283	0	31 016
Résultat financier	-1 878			-1		-131			-2 010
Charge d'impôt	-11 203	-223		-36	6	291	441	41	-10 683
Quote-part du résultat net des entreprises associées	538			7					545
Résultat net	16 797	3 139	-24	-30	-121	-92	-842	41	18 868
Part du groupe	16 647	3 139	-24	131	-121	-92	-842	57	18 895
Intérêts minoritaires	150			-161				-16	-27
Résultat par action	1,57								1,79
Résultat dilué par action	1,57								1,78

en milliers d'euros	Comptes publiés au 28 février 2005	IFRS 3	Effets transition IFRS	Comptes au 28 février 2005 IFRS
Immobilisations incorporelles	3 185	110	-1 282	2 013
Ecarts d'acquisition	32 735	1 398	7 314	41 447
Immobilisations corporelles	71 180	7 232	19 938	98 350
Participations dans les entreprises associées	8 216		-220	7 996
Autres actifs financiers	7 109	-5 542	170	1 737
Actifs d'impôts différés	5 526		-2 571	2 955
Autres actifs long terme	1 024		165	1 189
Total Actifs non-courants	128 975	3 198	23 514	155 687
Stocks et en-cours	203 077	23 499	1 588	228 164
Clients et autres débiteurs	191 402	7 614	-1 940	197 076
Créances d'impôt	11 466			11 466
Autres actifs courants	30 261	-1 417	-2 712	26 132
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54 551	4 974	0	59 525
Total Actifs courants	490 757	34 670	-3 064	522 363
Total Actif	619 732	37 868	20 450	678 050

	Comptes		Effets	Comptes au 28
en milliers d'euros	publiés au 28	IFRS 3	transition	février 2005
	février 2005		IFRS	IFRS
Capital et primes	49 680			49 680
Réserves et résultats consolidés	175 434		10 317	185 751
Total Capitaux propres, part du groupe	225 114	0	10 317	235 431
Intérêts minoritaires	1 569		-670	899
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	226 683	0	9 647	236 330
Passifs financiers non courants	43 848	111	6 704	50 663
Provisions à long terme	4 336	2 970	192	7 498
Passifs d'impôts différés	1 307	-694	1 898	2 511
Autres passifs non courants	4 912		4 233	9 145
Total Passifs non courants	54 403	2 387	13 027	69 817
Passifs financiers courants	135 053	6 918	-2 186	139 785
Provisions courantes	1 740	1 300	0	3 040
Fournisseurs et autres créditeurs	146 234	26 730	475	173 439
Dettes d'impôt	12 247			12 247
Autres passifs courants	43 372	533	-513	43 392
Total Passifs courants	338 646	35 481	-2 224	371 903
Total Passif	619 732	37 868	20 450	678 050